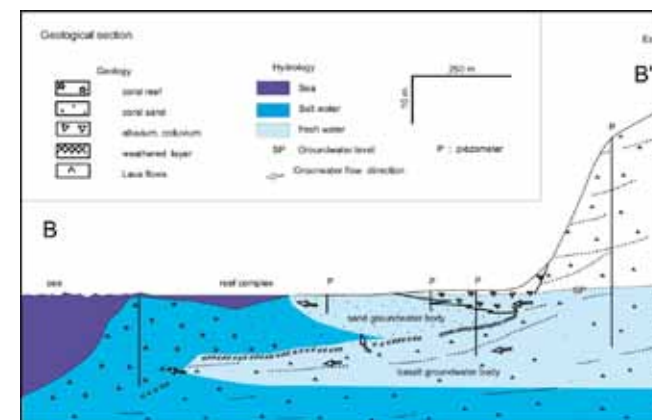


GESTION DE LA RESSOURCE EN EAUX

Environnement et Patrimoine naturel

Besoins 2015 à l'échelle de l'île 402Km³/j
Dont Eau Potable 167,5 Km³/j
Ressources disponibles : 365Km³/j



Contexte

On appelle «eaux douces» les eaux dites «continentales», elles peuvent être météoriques, superficielles ou souterraines. Ces eaux constituent nos ressources en eau utilisées pour l'adduction d'eau potable, pour l'irrigation et pour l'industrie.



LIEN AVEC LES AUTRES THÉMATIQUES

- **Qualité des masses d'eau** : Ces eaux constituent nos ressources en eau. C'est l'enjeu prioritaire du SAGE Ouest.
- **Biodiversité** : La barrière récifale joue un rôle protecteur au regard de l'intrusion d'eaux marines.
- **Urbain** : Les effets de l'urbanisation sur les eaux souterraines et le phénomène d'infiltration, la vulnérabilité au changement climatique.
- **Aménagement** : La prise en compte de l'élévation du niveau marin (responsable de la salinisation de la nappe littorale).

INCERTITUDES

- L'évolution de la recharge des nappes et de la capacité d'infiltration est incertaine compte tenu de l'imperméabilisation croissante liée aux surfaces urbanisées.
- Les impacts sur le milieu marin des eaux souterraines, les temps de transfert des polluants et l'évolution de la salinité.

RÉFÉRENCES

ET SOURCES DE DONNÉES

- Safège 2005, élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux de l'Ouest, TCO
tco.re/wp-content/uploads/2014/06/R%C3%A9glement-Projet-SAGE-Ouest-Arrete-10-12-2013.pdf
- Comité de Bassin 2009, SDAGE révisé
www.comitedebassin-reunion.fr/

CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Enjeux sanitaires

- Les fondements de la politique actuelle de l'eau sont essentiellement issus de trois lois sur l'eau :
 - loi sur l'eau du 16 décembre 1964 qui voit la création des agences de l'eau et les comités de bassin
 - loi sur l'eau du 3 janvier 1992 qui consacre l'eau en tant que «patrimoine commun de la Nation» et met en place de nouveaux outils de la gestion des eaux par bassin : les SDAGE et les SAGE
 - loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006

- Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : structure la politique européenne. Le SDAGE est l'outil principal de mise en œuvre de la directive communautaire fixant comme objectif de résultat, l'atteinte du bon état des eaux en 2015.

- SAGE Ouest : le premier a été présenté en 2005, révisé le 10 décembre 2013. Ce document présente l'application du SDAGE à la région du TCO.

Acteurs rencontrés

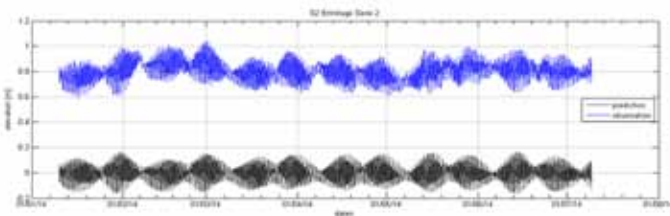
Services de l'État et collectivités, La Créole, DMSOI, Office de l'eau



RÉTROSPECTIVE

La ressource en eau douce est une contrainte majeure du développement de la côte Ouest. Le transfert Est / Ouest ne résoudra pas l'adéquation Ressources / Besoins. Le SAGE Ouest a inscrit les économies d'eau comme la priorité des prochaines années. Par ailleurs, les signes de dégradation de la qualité des eaux prélevées pour l'adduction d'eau potable (AEP) sont évidents et concernent aussi bien les intrants à l'amont que l'intrusion saline à l'aval.

Schéma : Influence marine sur les forages de l'Ermitage (en bleu, niveau de la nappe dans le forage, en noir part du signal marin défini au marégraphe du Port).



Cette problématique pose la question de la protection des aquifères au regard de l'intrusion marine et de la surexploitation des forages littoraux.

ENJEUX SECTORIELS ET SOCIÉTAUX

- Économie de l'eau en réduisant les pertes des réseaux (Fermier / commune / OLE / Europe)
- Protection des ressources en eaux souterraines : via des périmètres de protection (enjeux fonciers), responsabilité des communes
- Gestion du risque de surexploitation des eaux souterraines en domaine littoral (Fermier : La Créole)
- Gestion de l'assainissement pluvial et urbain (Spanc)
- Acquisition de connaissances sur le fonctionnement de l'hydrosystème volcanique



DÉMARCHES EXEMPLAIRES ET INNOVANTES

- Programme de recherche sur les mécanismes de l'intrusion saline (OSU Réunion / Office de l'eau)
- Nouvelles méthodes de prospection géophysiques des ressources en eau (BRGM 2014)
- Étude du Transfert de polluants dans les sols (Cirad)
- Mobilisation des ressources issues des brouillards (Université de La Réunion)
- Nouveaux types de captages d'eaux souterraines (galeries drainantes)

INFLUENCES EXTÉRIEURES

L'effet du changement climatique concerne deux facteurs :

- L'évolution du bilan hydrologique et son impact sur la ressource en eau
- L'évolution du niveau marin et son impact sur la salinisation des nappes